Image not found or type unknown

reclassement pour inaptitude pas concluant

Par **Kazan12**, le **24/07/2023** à **13:47**

Bonjour, je suis actuellement en période probatoire pour un reclassement pour inaptitude suite à AT, que j'ai accepté. Le nouveau poste ne convient pas et ne respecte pas les directives du médecin du travail, je souhaiterai faire une rupture de cette période au 31 juillet 2023. d'après mon avenant je retrouve mon ancien poste, mon ancien poste est-il toujours sur l'inaptitude ? Je revoie le mécedin de la médecine du travail le 31 juillet et si à la même date je retrouve mon ancien poste peut-il refaire une inaptitude complète afin d'être licencier avec mes indemnités X2. Merci de votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **24/07/2023** à **17:12**

Bonjur

Avez vous évoquez, avec votre employeur, cette non compatibilité du poste avec les recommandation du médecin du travail ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés